



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM.ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (Arrivée à 20h20), CANTE Ghislain, TALMONT David (Arrivée à 20h25), LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (Arrivée à 20h25).

Absents excusés: MM. LAMOUR Véronique (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LORIC Franck (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), DENIS David (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), MOISDON Gabin.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 29 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 23

**Budget de la commune - Décision modificative n°1 et attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement au budget annexe « Energies photovoltaïques de Moréac »
(Délibération 2021_11_05_04)**

M. le Maire, Pascal ROSELIER, informe les membres de l'assemblée que suite à la délibération n° 2021_05_21_07 du 21 mai 2021 relative à la création du budget annexe «Energies photovoltaïques de Moréac », il convient de voter le budget primitif 2021 dudit budget afin d'y comptabiliser les dépenses relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'accueil de loisirs.

L'équilibre de ce budget suppose le versement par la commune d'une subvention d'investissement de 25 000 € et d'une subvention de fonctionnement de 4 000€, dont le financement pourra être assuré par un prélèvement sur les chapitres de dépenses imprévues. Il propose d'inscrire les crédits suivants dans la décision modificative n°1 :

Imputations comptables	Montant
Compte 67441 – Subventions aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	4 000,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 4 000,00
Section de fonctionnement	-
Compte 2041642 – Subventions d'équipement versées à caractère industriel et commercial – bâtiments et installations	25 000,00
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	- 25 000,00
Section d'investissement	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de la commune,
- **APPROUVE** l'attribution et le versement par la commune d'une subvention d'investissement de 25 000 € et d'une subvention de fonctionnement de 4 000€ au budget annexe « Energies Photovoltaïques de Moréac »,
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

